

- Développement économique

Pendant cette période particulière, le service développement économique de Grand Lieu Communauté se mobilise pour informer et accompagner au mieux les acteurs économiques du territoire. Retrouvez ci-dessous les différents dispositifs proposés par l'Etat, la Région Pays de la Loire et les chambres consulaires.

400 000 € pour les entreprises de Grand Lieu

Grand Lieu Communauté s'associe à la Région des Pays de la Loire, à la Banque des territoires et au Département de Loire Atlantique, pour la mise en place du Fonds Territorial Résilience destiné à soutenir les entreprises les plus fragiles.

Face à cette crise inédite, Grand Lieu Communauté est plus que jamais aux côtés des entreprises. Cela se concrétise aujourd'hui par un engagement financier fort et rapide en faveur du tissu économique. Nous sommes prêts à déployer jusqu'à 4 € par habitant. Ainsi, avec les contributions des autres échelons territoriaux, ce sont 400 000 € qui seront mobilisés à Grand Lieu pour soutenir toutes les entreprises locales. Johann Boblin, Président de la Communauté de Communes de Grand Lieu

Concrètement, ce fonds est destiné à répondre aux besoins en trésorerie des petites entreprises : auto entrepreneurs, TPE et PME employant jusqu'à 10 salariés et ne bénéficiant pas du Fonds National de Solidarité. L'aide sera accordée sous forme d'une avance remboursable, échelonnée en fonction du chiffre d'affaires annuel :

- 3 500 € pour les entreprises réalisant moins de 50 000€ de chiffre d'affaires,
- 6 500€ pour les entreprises réalisant entre 50 000 et 100 000€ de chiffre d'affaires,
- 10 000€ pour les entreprises réalisant entre 100 000 et 1 000 000€ de chiffre d'affaires
- 20 000 € pour les entreprises réalisant entre 1 000 000 € et 10 000 000 € de chiffre d'affaires.

Grand Lieu à vos côtés

Le service développement économique est totalement mobilisé pour vous informer et vous accompagner au mieux en cette période exceptionnelle. Pour y voir plus clair sur ce dispositif et sur les autres aides existantes, contactez le service :

- **02 51 70 94 42**
- **dev-eco@grandlieu.fr**

L'état agit pour le monde économique

Les dispositifs de soutien aux entreprises

Face à l'épidémie du Covid-19 et à son impact sur le monde économique, l'État se mobilise pour soutenir les entreprises.

Retrouvez l'ensemble des mesures mises en place sur le site du [Ministère de l'Economie](#). Vous y trouverez les aides possibles et les démarches à effectuer pour en bénéficier.

Comment adapter ses pratiques professionnelles ? Questions-réponses

Le site du [Ministère du Travail](#) propose un ensemble de questions-réponses pour vous guider sur les mesures prises par l'État pour limiter les déplacements et leurs impacts sur votre activité professionnelle que vous soyez employeur ou salarié.

La région solidaire des entreprises

Les Régions ont accepté de participer au fonds national de solidarité à hauteur de 250 millions d'euros.

Les modalités d'intervention de ce Fonds sont en cours de finalisation avec l'ensemble des services du Ministre de l'Économie. Elles permettront d'accorder très rapidement une première aide d'urgence de 1 500 euros, qui sera suivie d'une deuxième vague d'aides plus ciblées.

Le Plan Covid-19 en Pays de la Loire

Dans la continuité, la Région des Pays de la Loire a voté un Plan régional d'urgence Coronavirus et mobilise 56 millions d'euros pour les entreprises et le monde culturel, sportif et associatif. Retrouvez en détails ce [plan régional](#).

Pour vous accompagner dans vos démarches ou vous apporter des précisions, Michel BERTRAND de Solutions&Co se tient à votre disposition :

- m.bertrand@solutions-eco.fr
 - 06 87 71 11 71
-

Les chambres consulaires vous accompagnent

La CCI lance la plateforme Allo PME

La CCI de Nantes-St Nazaire a mis en place la plateforme « **Allo PME** » pour accompagner les entreprises directement impactées par l'épidémie de Coronavirus dans leurs différentes démarches notamment pour faire face aux difficultés économiques :

- 02 40 44 60 01
- coronavirus.pme@paysdelaloire.cci.fr

La CMA propose un service spécial Coronavirus

Afin d'orienter les entreprises vers tous les dispositifs mis en place par l'État (chômage partiel, report des paiements de charges...), la CMA propose une ligne d'appel d'urgence et un boîte mail dédiée à la crise du Coronavirus :

- 02 51 13 83 22
- entreprises44@artisanatpaysdelaloire.fr

Liens utiles

- [COVID 19 : toutes les mesures pour les entreprises \(pdf\)](#)

[Retour aux actualités](#)